

OFFRE D'EMPLOI ETUDIANT 22/23-FDSP-10	
Service/ComposanteD irection	FDSP/ Scolarité (PARL) - L1-1 S2
Activité	Tutorat
Descriptif de l'activité	Soutien méthodologique et pédagogique à destination des étudiants de L1-1 du Parcours d'Accompagnement à la Réussite Licence Droit (PARL). Favoriser la formation des primo-entrants en L1 de droit en permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire; - familiariser les étudiants aux règles et normes de l'environnement universitaire; - faciliter l'appropriation des spécificités de l'enseignement supérieur et des études en Licence droit : organisation, culture; - aide aux TD d'introduction au droit; - accompagnement général pour apprendre les étudiants à travailler en autonomie (vérification des contenus des cours, et des TD, vérifications des travaux réalisés par les étudiants); - aide aux révisions et aux examens.
Profil et aptitudes requis	Étudiant.e en droit Niveau minimum requis : master 1 Maitrise des fondamentaux en droit, de l'introduction en droit, de la méthodologie juridique; des grandes institutions et sources du droit; Faire preuve de pédagogie, être à l'écoute; Très bonne expression orale et écrite.
Nombre de poste	4 postes : - 2 postes sur Aix - 2 postes sur Marseille
Localisation (préciser le(s) campus ou site(s) d'intervention)	Aix-en-Provence : 3 av. Robert Schuman (13100) Marseille : 110-114 La Canebière (13001)
Nombre d'heures global	1h30 par semaine, pendant 9 semaines.
Dates ou période Horaires de travail	30/01/2023 au 02/04/2023
Rémunération	1,5 SMIC
Contact pour tout renseignement sur cette offre	Nom/prénom : GUISIANO Kristel Tel : 0442172458 Mel : kristel.guisiano@univ-amu.fr
Dossier à télécharger	http://procedures.univ-amu.fr/drh/fo-drh-1004-dossier-recrutement-etudiant
A retourner à l'adresse	Aix Marseille Université - Faculté de droit et de science politique À l'attention de Mme GUISIANO 3 avenue Robert Schumann 13628 Aix en Provence Cedex 1
Avant le	24/01/2023

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas étudié

Vous ne pouvez pas postuler pour un contrat étudiant si vous bénéficiez d'un contrat doctoral ou de tout autre contrat de travail avec une autre université ou un organisme de recherche (CNRS, INSERM etc)